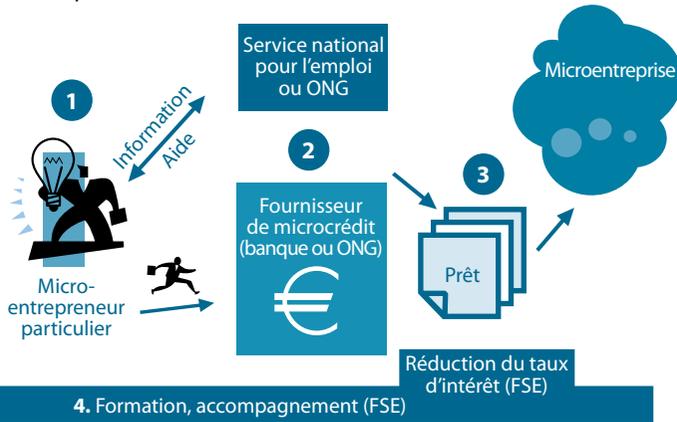




## COMMENT BÉNÉFICIER DE L'INSTRUMENT DE MICROFINANCEMENT LORSQU'ON EST UN PARTICULIER?

1. Le «microentrepreneur» candidat peut obtenir des informations sur les possibilités offertes par l'instrument de microfinancement auprès des services pour l'emploi locaux (ou sur leur site internet) ou auprès d'une organisation non gouvernementale (ONG) compétente.
2. Le candidat est orienté vers un fournisseur de microcrédit approprié (une banque ou une ONG), auprès duquel il pourra introduire une demande.



3. Si sa demande est acceptée, le candidat établit alors un contrat avec le fournisseur de microcrédit. Le candidat peut également bénéficier d'une réduction du taux d'intérêt accordée par le Fonds social européen.
4. Tout au long du processus, depuis la communication des premières informations jusqu'au lancement effectif de son activité, le candidat peut bénéficier du soutien du Fonds social européen. Ce soutien peut prendre différentes formes: formation, accompagnement, conseil et mentorat, lorsque cela est prévu dans le financement local.
5. Ce financement est également adapté aux besoins des microentreprises qui emploient moins de dix personnes. Ce nouvel instrument profitera aussi aux personnes au chômage qui souhaitent se lancer dans une activité indépendante.

### VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS À CE SUJET?

Informations relatives à l'instrument européen de microfinancement Progress: <http://ec.europa.eu/epmf>  
 Site internet de la Commission sur l'impact social de la crise: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=736>  
 Savez-vous ce que l'Europe sociale peut faire pour vous? — Fiches pratiques: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=816&langId=fr>

### AUTRES INITIATIVES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE MICROFINANCEMENT

JEREMIE:  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/funds/2007/jjj/jeremie\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjj/jeremie_en.htm)

JASMINE:  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/funds/2007/jjj/micro\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjj/micro_en.htm)

Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation:  
[http://ec.europa.eu/cip/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm)

© Union européenne, 2010  
 Reproduction autorisée, moyennant mention de la source  
 © Photos: 123RF

Printed in Belgium  
 IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)



Office des publications

KE-32-10-254-FR-D

# Microfinancement: un nouvel instrument à votre disposition



Commission européenne

## Un instrument européen de microfinancement Progress pour l'octroi de microcrédits aux personnes qui souhaitent créer ou développer leur propre petite entreprise

L'instrument européen de microfinancement Progress a été adopté par le Conseil des ministres réuni à Bruxelles en mars 2010. Cet instrument sera opérationnel dès le mois de juin 2010. Lors de sa présentation, M. László Andor, commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, a déclaré:

*«L'instrument de microfinancement donne une chance à ceux qui subissent les effets de la crise et il permettra de créer de nouveaux emplois. Il augmentera l'offre des microcrédits, les rendra plus accessibles et fera ainsi sortir du chômage des populations vulnérables. Il stimulera aussi l'esprit d'entreprise et l'économie sociale en Europe. Cet instrument devrait permettre d'octroyer des microcrédits à quelque 45 000 entrepreneurs en début d'activité sur les huit prochaines années.»*

### UNE NOUVELLE INITIATIVE EUROPÉENNE

Une nouvelle initiative européenne a été lancée pour aider les personnes qui souhaitent créer ou développer leur propre petite entreprise à obtenir un crédit. Elle porte le nom d'instrument européen de microfinancement Progress.

Vous souhaitez créer votre propre entreprise, ou vous lancer dans une activité indépendante? L'instrument européen de microfinancement peut peut-être vous y aider!

L'instrument vous accordera un microcrédit, dont le montant peut atteindre 25 000 euros, pour vous aider à lancer une petite exploitation commerciale. Il peut s'agir d'un petit restaurant, d'un service de transport, d'une fabrique locale, d'un service de soins, etc.

N'hésitez pas! L'instrument est plus particulièrement destiné aux personnes qui ont difficilement accès au crédit, surtout dans le contexte actuel (les chômeurs, les jeunes ou les personnes âgées, les personnes qui ont interrompu leur carrière professionnelle ou les personnes défavorisées...).

Les personnes souhaitant introduire une demande de prêt dans le cadre de l'instrument de microfinancement pourront le faire dans leur pays par l'intermédiaire de fournisseurs de microcrédits spécifiques (1). Il peut s'agir de banques, de microprêteurs sans but lucratif, d'institutions fournissant des garanties financières et d'autres fournisseurs de microfinancements aux microentreprises. De leur côté, ces fournisseurs auront accès à des fonds via le Fonds européen d'investissement.

Si vous avez les idées, renseignez-vous sur les moyens d'obtenir les fonds:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=836&langId=fr>

Le financement est adapté aux besoins des microentreprises qui emploient moins de dix personnes. Il aidera aussi les chômeurs ou les personnes inactives qui souhaitent se lancer dans une activité indépendante.

### ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

Le financement en soi n'est pas seul garant du succès d'une entreprise. C'est pourquoi les microentrepreneurs souhaitant obtenir un crédit dans le cadre de l'instrument de microfinancement peuvent aussi bénéficier de services de conseil et d'accompagnement, avec le soutien du Fonds social européen (FSE). Le FSE jouera, lui aussi, un rôle important en communiquant aux microemprunteurs potentiels des informations sur le nouvel instrument à travers les canaux existants.

Le FSE peut également accorder une réduction de taux d'intérêt aux particuliers, permettant ainsi aux microentrepreneurs d'accéder plus facilement au financement. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter l'autorité de gestion du FSE dans votre pays.

Pour en savoir plus sur le FSE: <http://ec.europa.eu/esf>

(1) À condition que ces fournisseurs reçoivent des fonds de l'instrument. Des informations sur les opérateurs sélectionnés seront également publiées sur le site internet du Fonds européen d'investissement: <http://www.eif.europa.eu/>

### COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE?

La première étape consiste à rechercher des fournisseurs de microcrédits associés au projet près de chez vous. Vous obtiendrez ces informations auprès des organismes suivants:

- votre service national pour l'emploi:  
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=585&langId=fr>
- l'autorité de gestion du Fonds social européen:  
<http://ec.europa.eu/esf>

Ces organismes vous fourniront des informations plus détaillées sur ce système et vous mettront en contact avec un fournisseur de microcrédits (2): une banque ou un autre fournisseur financier, selon ce qui sera le plus approprié.

Ils peuvent également vous expliquer comment obtenir de l'aide pour préparer votre demande (formulaires, élaboration d'un plan d'entreprise, formation, tutorat) à travers les programmes opérationnels visant à promouvoir l'esprit d'entreprise financés par le Fonds social européen.

Si votre demande est acceptée, vous devrez ensuite signer un contrat avec le fournisseur de microcrédit. Ce contrat précisera le montant du prêt, sa durée et le taux d'intérêt dû.

(2) À condition que ces fournisseurs reçoivent des fonds de l'instrument. Des informations sur les opérateurs sélectionnés seront également publiées sur le site internet du Fonds européen d'investissement: <http://www.eif.europa.eu/>